



# SOUTENIR LES DÉPARTS EN SÉJOURS DE VACANCES DES JEUNES GRENOBLOIS.ES

## Une subvention aux associations

La Ville de Grenoble souhaite soutenir les associations qui accueillent des enfants et/ou des jeunes et souhaiteraient leur offrir une expérience de vie collective autour de quelques jours ailleurs ! Courts ou longs séjours, les départs en colo sont riches d'apprentissages, renforcent la cohésion d'un groupe, permettent d'appréhender le vivre ensemble autrement, ...

Le dispositif de soutien au départ en séjour de la Ville de Grenoble contribue jusqu'à 1 000 € au financement de votre projet de séjour :

- 800 € par départ, sous réserve des conditions d'éligibilité détaillées ci-dessous
- 200 € supplémentaires si vous vous appuyez sur des transports mode doux et collectifs\*

## Conditions d'éligibilité :

- effectifs de 7 enfants/jeunes minimum,
- séjours de 2 nuits minimum sur place,
- pour des enfants et jeunes *grenoblois.es* de 3 à 17 ans inclus,
- gratuité ou tarifs bas et/ou au QF pour les familles.

Une attention particulière sera portée aux accueils en hébergements collectifs.

### A noter :

- Les déplacements dans le cadre de tournois sportifs, rencontres amicales organisés par les clubs sportifs eux-mêmes ou compétitions officielles organisées par les fédérations sportives ne sont pas concernés par ce dispositif de soutien.
- Les associations conventionnées avec la Ville de Grenoble pour de l'organisation de séjours sont exclues de ce dispositif.

## Comment la solliciter ?

- Vérifiez que vous répondez aux conditions d'éligibilité ci-dessus
- Déposez, à tout moment de l'année, une demande de subvention en amont du séjour sur <https://www.grenoble.fr/2078-subvention.htm> à partir de votre compte habituel (compte à créer si votre association n'en a pas encore)\*\*
- Une fois connecté·e sur le Portail des demandes de subventions et locaux, si vous êtes une association sportive, sélectionnez le téléservice « 2. Sport-Demande de subvention-Manifestation, équipement ou séjours »  
  
Si vous êtes une association culturelle, sélectionnez le téléservice « 3. Culture-Demande de subvention », puis le dispositif « Appel à projet »  
  
Pour toutes les autres thématiques, choisissez le téléservice « 4. Autres thématiques-Demande de subvention »
- Recevez la subvention
- Transmettez un rapide bilan\*\*\*

Contact : [sejours@grenoble.fr](mailto:sejours@grenoble.fr)

**Une présentation du dispositif sera faite le mardi 15 octobre 2024 à 18h à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (6, rue Berthe de Boissieux, salle 319).**

\* vélo, train, bus, minibus, covoiturage essentiellement.

\*\* descriptif rapide selon formulaire intégré à la demande, ou document joint précisant le nombre de participant·e·s prévisionnel (encadrant et enfants), la destination, le mode de transport et le projet en quelques lignes + un budget prévisionnel en dépenses et en recettes, intégrant la subvention soutien au séjour de la Ville de Grenoble.

\*\*\* budget réalisé et un bilan simple (nombre de participant·e·s, nombre d'encadrant·e·s, réussites/difficultés).

## Ressources

**Vous êtes un.e bénévole, un.e salarié.e, un parent motivé et n'avez jamais organisé de séjours pour des jeunes ?**

Pas de panique, la Ligue de l'enseignement pourra vous accompagner !

Contact : [vacances@laligue38.org](mailto:vacances@laligue38.org) ou 04 38 12 41 30.

## **Vous manquez d'idées sur où partir ?**

Plusieurs sites répertorient des structures associatives ou municipales auxquelles vous pouvez vous adresser en tant qu'association :

- Aroeven Grenoble : <https://www.aroeven-grenoble.org/>, rubrique « séjours de vacances »
- Jeunes et nature 38 : <https://www.jeunes-nature.org/>
- Ligue de l'enseignement 38 : <https://www.laligue38.org/>
- Isère Drome Destination Junior : <https://www.iseredrome-juniors.fr/>
- il existe également de nombreux camping municipaux, répertoriés sur différents sites, à l'accueil souvent simple et convivial.

## **Vous aimeriez connaître les aides financières pour les familles ou les associations ?**

Il existe plusieurs dispositifs de soutien aux familles ou aux associations complémentaires. Parmi eux :

- Aides aux vacances du CCAS : <https://www.grenoble.fr/demarche/382/659-aide-aux-vacances-pour-les-enfants.htm>
- Vacaf Isère : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-isere/offre-de-service/vie-personnelle/aides-aux-vacances-vacaf>

## **Recevoir la newsletter**

Pour recevoir la newsletter qui contient les informations et bons plans en notre possession, susceptibles d'encourager les départs en vacances des jeunes grenoblois.e.s, inscrivez-vous :

<https://framaforms.org/newsletter-departs-en-sejours-de-vacances-inscription-1722867885>